DÉPARTEMENT de L'OISE
ARRONDISSEMENT de BEAUVAIS
CANTON de CHAUMONT-EN-VEXIN

MAIRIE
DE
MONTAGNY-EN-VEXIN
60240

Téléphone : 03.44.49.92.18
Télécopie : 03.44.49.00.34
mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2023-012

Nous, Maire de la Commune de Montagny-en-Vexin,

Vu le Code des Communes, notamment les articles L 131-1 0 l 131.4,

Vu la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N°82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Considérant la nécessité pour le bon déroulement de la manifestation « Les jArtdins de Montagny » les 27 et 28 mai 2023 d'interdire l'utilisation du terrain de sport 2 rue de la Fontaine,

A R R E T O N S

Article 1 : Le terrain de sports du 2 rue de la Fontaine sera impraticable les 27 et 28 mai 2023 et son utilisation sera interdite.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Chaumont-en-Vexin.

Fait à Montagny-en-Vexin, le 16 mai 2023
Loïc TAILLBREST, Maire

MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN (OISE)